

Cheseaux, le 18 avril 2016

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 68/2016

Demande de crédit pour l'extension du cimetière communal

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 - Introduction

En 2009, votre Conseil avait accepté une demande de crédit destinée à doter notre cimetière d'un columbarium et de moderniser le jardin du souvenir. Ces deux réalisations harmonieuses ont été réalisées en 2010, à la satisfaction de chacun.

En ce qui concerne les emplacements dits « à la ligne », cela fait déjà quelques années qu'une extension est en projet. L'évolution relativement faible du nombre de décès suivis d'une inhumation de corps avait permis, jusqu'à présent, de ne pas en avoir besoin.

Cependant, ces derniers mois, le nombre de places disponibles, tant pour les inhumations de corps simples, que pour les tombes cinéraires et les concessions, ont fortement diminué.

Actuellement, notre cimetière ne peut plus accueillir qu'environ :

- 5 tombes de corps à la ligne
- 5 tombes cinéraires à la ligne
- 4 concessions de corps double
- 3 concessions cinéraires
- 5 tombes enfants

De plus le Jardin du souvenir est actuellement rempli à environ 80 %. Or, aucune désaffectation n'est possible pour ce type d'objet, qui devra simplement être scellé lors qu'il aura atteint sa capacité maximale.

Ainsi donc, vu tous ces éléments, l'extension de notre cimetière s'avère nécessaire dans des délais assez courts, afin de pouvoir garantir la mise à disposition de places en cas de besoin.

Nous disposons, en prolongement du cimetière actuel, d'une parcelle, propriété de la commune, en zone d'utilité publique, qui avait été réservée dans ce but. C'est donc dans le prolongement Nord-ouest de la partie existante que va être réalisée cette extension.

2 – Choix d'aménagement

Il est nécessaire de garantir une homogénéité parfaite entre la partie existante et la partie nouvelle. Pour ce faire, le chemin existant sera prolongé par une nouvelle boucle. Le retour de mur au Nord-ouest sera détruit, et le mur longeant la rue des Pâquis sera prolongé sur l'entier de la partie nouvelle avec un retour conséquent côté Nord-ouest pour compenser la pente. Le reste de la limite Nord sera comme aujourd'hui constitué d'une haie, avec pose initiale d'un grillage en attendant que la haie soit suffisamment fournie.

Un bâtiment sera posé au Nord-est de la nouvelle partie. Il sera dimensionné de manière à pouvoir y entreposer tout le matériel nécessaire à l'entretien des lieux, ainsi que les engins utiles à la creuse notamment. Ce bâtiment sera raccordé au réseau d'électricité.

En limite Est, la clôture existante sera prolongée sur toute la longueur et dotée à son extrémité Nord d'un grand portail, permettant aux employés communaux chargés de l'entretien d'accéder directement au bâtiment.

L'extension prévue permettra d'accueillir :

- Un nouveau jardin du souvenir
- Un nouveau columbarium, le cas échéant
- Environ 145 tombes de corps à la ligne
- Environ 180 tombes cinéraires à la ligne
- Environ 10 concessions de corps double
- Environ 20 concessions cinéraires
- Environ 20 tombes enfants

3 – Coût de l'opération TTC

Travaux de génie-civil :

- Aménagement, chemins, terrassement	Fr. 132'500.--
- Fouilles pour raccordement eau et électricité	Fr. 11'000.--
- Mur de soutènement	Fr. 60'000.--

Bâtiment préfabriqué, y compris fondations

Fr. 76'500.--

Conduite, robinets, raccordement électrique

Fr. 11'500.--

Clôtures et portail

Fr. 26'000.--

Paysagiste, haies et arborisation

Fr. 20'000.--

Direction des travaux, étude, appels d'offre

Fr. 40'000.--

Divers et imprévus

Fr. 40'500.--

Montant Total

Fr. 418'000.—
=====

4 - Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 418'000.--**, pour réaliser l'extension du cimetière communal, et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 68/2016 du 18 avril 2016
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr 418'000.--**. pour réaliser l'extension du cimetière communal
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans, dès 2017
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 18 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : Plan d'ensemble

